



Rapport d'activité annuel

ASI Vaud 2023

**MOT DE LA
PRÉSIDENTE**

Si nous avons une
baguette magique

**TERESA GYURIGA,
INFIRMIÈRE
CANTONALE**

2023 a été une année riche
et passionnante

**DÉLÉGUÉ.E.S
DE L'ASI VAUD**

En 2017, le Grand
Conseil adopte l'article
124b LSP

**COMMISSION DES
INFIRMIER.ÈRE.S
INDÉPENDANT.E.S**

L'année 2023 a été encore
marquée



1 - MOT DE LA PRÉSIDENTE

Si nous avons une baguette magique, que souhaiterions-nous changer dans le paysage des soins infirmiers ? Certainement énormément de choses à commencer par la revalorisation de notre profession, une amélioration rapide de nos conditions de travail afin d'éviter des départs bien trop prématurés de notre profession. Ce sont évidemment des enjeux de taille qui n'ont pas de solution miracle.



la profession comme en témoigne notre collaboration avec Teresa Gyuriga, infirmière cantonale, avec qui nous continuons de travailler étroitement.

Votre comité a travaillé sur différents projets et consultations. Le travail de soutien et de conseil aux membres fut également au centre de nos préoccupations. Nous avons été présents lors de divers événements, comme « les Flammes », en soutien aux employés de l'État pour toutes les questions relatives à l'indexation, ainsi que dans divers négociations et demandes de revalorisation du secteur parapublic. Nous avons participé à différents groupes de travail et accompagnons également nos infirmiers-ères indépendants dans leurs revendications salariales de même que nos membres travaillant dans les différents sites hospitaliers ou extras hospitaliers que ce soient pour des questions du droit de travail ou pour la création d'une commission du personnel.

TABLE DES MATIÈRES

1 - Mot de la présidente	2-3	12 - Rapport d'activité de la FSF	16
2 - Mot du secrétaire général	4	13 - Vieillir 2030	17
3 - Mot du juriste	5	14 - Infirmière cantonale	18-20
4 - Mot de la secrétaire administrative	6	15 - Journée internationale des Infirmier.ère.s	21
5 - Déléguée au Conseil de santé	7	16 - Déléguée à Aoris – OrTra Santé-social Vaud	22
6 - Délégué.e.s à la CPEV	8	17 - Déléguée à l'AVIPS, la CP-IPS et les Nouveaux modèles de soins	23
7 - Commission des infirmier.ère.s indépendant.e.s	9-10		
8 - Élections fédérales et soins infirmiers	11-12		
9 - Projet SCIROCCO-POL	13		
10 - Assises du secteur social parapublic vaudois.	14		
11 - Projet "ACTiV"	15		

L'opportunité que nous avons comme association professionnelle de participer activement au programme InvestPro, avec les différents partenaires du terrain et au programme ACTiV sont de véritables occasions de faire entendre notre voix, notre point de vue, nos besoins et nos inquiétudes en restant au plus près de la réalité du terrain. Les besoins et attentes du personnel du terrain sont bel et bien là et deviennent pressants. C'est un ensemble de démarches qui permettra de renforcer l'attractivité de la profession et de maintenir en poste les infirmiers.ères. Pour ce faire la réponse apportée aux problématiques de pénurie du personnel des soins infirmiers et plus généralement du personnel de santé par le canton se doit d'être ambitieuse et pérenne.

Notre volonté de poursuivre un travail conjoint avec les différents partenaires du terrain nous amène à renforcer notre présence et nos partenariats que ce soit avec les différents syndicats dont la FSF, avec la commission du personnel du CHUV mais aussi l'ASMAV. Notre secrétaire général est également présent dans les différentes négociations du parapublic et HRC. Ces collaborations sont précieuses et nous permettent ensemble d'être plus forts. C'est l'occasion de souligner la richesse et l'importance des relations qui sont des privilèges nécessaires pour

Le lien entre soins infirmiers et politique est indéniable. Nous avons comme rôle en tant qu'association professionnelle de rendre plus visible ce rapport pour que les changements attendus et ressentis sur le terrain par les infirmier.ère.s soient lus à la lumière de cette corrélation. Cela nous a conduit à vous proposer l'automne dernier notre Événement « Élections fédérales et soins infirmiers » à l'aube des élections pour notre nouveau Parlement. Une soirée centrée autour d'une table ronde, qui fut précédée par l'intervention de différent.e.s candidat.e.s et candidat venu.e.s nous parler de politique et soins infirmiers.

Après une année 2022 ponctuée par les départs de différents membres et employées de la section nous avons eu le plaisir d'accueillir trois nouveaux membres, Jessica Lefebvre, Fatime Gara et Adam Teichert, qui viennent enrichir par leur parcours et leur expérience les compétences de votre comité. Nous sommes ravis de leur arrivée et nous nous réjouissons de ces nouvelles collaborations.

Martine Barraud nous a quitté début 2023 pour poursuivre son activité à Aoris comme notamment présidente de la commission promotion. Membre du comité depuis de nombreuses années elle s'est investie dans différents projets et a su apporter son précieux regard du terrain. Nous la remercions pour toutes ces années passées à nos côtés et lui souhaitons une excellente continuation.

Notre secrétaire administrative, Laetitia Hediger, nous a également quitté pour poursuivre son activité professionnelle à plein temps. Nous souhaitons la remercier pour son travail, sa rigueur et sa disponibilité qui nous ont garanti un suivi et une gestion administrative de qualité. Elle a été remplacée par Penelope Mirotti, qui non seulement a repris les activités administratives mais également nous apporte avec son expérience en gestion d'événements un regard et des compétences essentiels à la visibilité de notre association.

Je voudrais également remercier l'ensemble des membres du comité qui sont présents à mes côtés pour porter et faire avancer les différents projets de l'ASI

Vaud. Leurs connaissances pointues, la richesse de leurs expériences sont autant d'atouts qui permettent à notre section de s'investir, de collaborer et de représenter au mieux les besoins de nos membres et de notre profession. Un remerciement particulier à Salvatore Stagnitta, vice-président, qui fut et reste un précieux soutien et un excellent conseil tout au long de cette année. Je souhaiterais encore adresser un dernier message à notre secrétaire général, David Regamey, entré en fonction depuis plus d'un an et avec qui je collabore étroitement. Je le remercie pour son travail, son assiduité, ses connaissances pointues et sa polyvalence qui lui ont non seulement permis de reprendre le poste de secrétaire générale mais aussi celui de juriste précédemment occupé par Zoé Guichon, qui nous avait quitté en 2022 pour des raisons professionnelles.

L'année 2024 nous offre des perspectives et des défis importants, et c'est ensemble que nous devons œuvrer et ainsi promouvoir notre profession dans le but d'améliorer nos conditions de travail, fidéliser le personnel et rendre notre travail plus attractif. Des changements sont en cours, d'autres seront évidemment nécessaires pour répondre aux attentes et enjeux actuels et futurs de notre profession qui sans vous ne pourraient être possibles. Le mot de la fin sera pour vous, merci d'être si nombreuses et nombreux à nous faire confiance, nous continuerons durant cette nouvelle année de porter haut et fort les couleurs des infirmier.ère.s de notre canton.

Carmen Catalioto Cuche, présidente



2 - MOT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

2023 fut l'année des attentes comblées ? Pas tout à fait.

L'euphorie du succès de l'initiative pour des soins forts, le monde politique reconnaissant les besoins et une population nous soutenant, les infirmier.ère.s veulent du changement mais malheureusement, les choses ne se passent pas aussi vite qu'on le souhaiterait.

Prenons par exemple le cas de l'initiative fédérale pour des soins forts. Voilà deux ans que nous sommes dans l'attente de mesures concrètes pour répondre aux besoins actuels.

Or à fin 2023, seul un premier « paquet de mesures fédérales » en lien avec la formation a été annoncé. Bien que cela soit nécessaire, l'ensemble du corps infirmier espérait/attendait l'annonce de mesures impactant directement les conditions de travail et la pénibilité.

Autre exemple, l'indexation 2022 qui a été débattue rétroactivement tout au long de l'année 2023. Bon nombre d'entre vous se sont réunis et ont manifesté afin que les salaires soient indexés à l'augmentation du coût de la vie. Votre engagement a porté ses fruits...enfin presque. Là encore, nous demandions une pleine indexation égale à la réelle augmentation de l'IPC, or nous n'avions obtenu que « la moitié ». Le point positif est que l'indexation 2023, annoncée en toute fin d'année, a été obtenue d'office. Il semblerait que le message ait été passé.

Un dernier exemple est celui de la revalorisation des salaires dans le paramédical. Dans le cadre de la CPP SAN, votre section et ses partenaires syndicaux se battent depuis plusieurs années afin d'obtenir une revalorisation salariale pour atteindre la convergence avec les salaires HRC. Là aussi, bien que le canton ait décidé d'octroyer 5 mio à cet effet, nous restons bien loin des montants nécessaires.

Peut-être que les mesures annoncées par le canton à l'heure où ses lignes sont écrites permettront de faire avancer les choses. En effet, décidé de ne pas attendre sur la Confédération, le canton de Vaud, dans le cadre de son programme InvestPro, a annoncé « un plan d'envergure pour lutter contre la



pénurie de personnel de santé et assurer la qualité des soins de la population » avec trois axes prioritaires : la formation, la promotion des professions des soins, de santé et du socio-éducatif et la fidélisation des professionnels.le.s. L'ASI Vaud participe activement à l'élaboration de ce dernier et croit en l'impact positif et direct qui doit permettre d'améliorer les conditions de travail et de résoudre en partie le problème de pénurie de personnel.

Nous avons pu constater l'augmentation non négligeable des infirmier.ère.s indépendant.e.s. Vous êtes de plus en plus nombreux.x à vous tourner vers le libéralisme pour répondre à cette nette augmentation, l'ASI Vaud a participé, avec la DGS, à la mise sur pied des bases d'un contrôles qualité ayant pour fondement légal l'article 58g OAMaL. Encore une fois, le canton de Vaud se montre précurseur quant aux tâches que le fédéralisme lui incombe.

Finalement, quant au secrétariat, en ce début de nouvelle année, nous aurons pour tâche de continuer à défendre vos intérêts et à être le plus possible présent pour répondre à vos demandes et autres sollicitations.

Que 2024 nous permette de combler nos attentes !

David Regamey, Secrétaire général



3 - MOT DU JURISTE

Comme pour les années précédentes, le service juridique de l'ASI Vaud a bien été sollicité. Encore et toujours bons nombres de questions et/ou suivis portaient sur des litiges en lien avec le droit du travail. Les conditions actuelles notamment le manque de dotation vous sont défavorables et poussent souvent à des situations conflictuelles avec les employeurs.

Heureusement, seuls très peu de cas doivent aller jusqu'à devant les tribunaux et très souvent nous arrivons à trouver des solutions en amont. De ce fait, notre avocate conseil a été moins sollicitée que de coutume.

Nous avons également constaté, en lien avec l'augmentation d'infirmier.ère.s indépendant.e.s, l'augmentation de litiges avec les assurances, comme par exemple le refus de prise en charge par ses dernières de certaines prestations.

Nous avons également pu constater des problèmes d'application de la CCT SAN auprès de quelques institutions. Néanmoins, grâce aux bonnes relations entretenues avec les faitières de ses dernières et au travail fourni par la CPP SAN, les potentiels conflits ont pu être évités avant l'interpellation d'une autorité.

Nous espérons avoir pu répondre à toutes vos sollicitations et nous vous donnons rendez-vous tout au long de l'année pour vous soutenir.

David Regamey, Juriste



4 - MOT DE LA SECRÉTAIRE ADMINISTRATIVE



L'année 2023 a vu une augmentation ultérieure des membres indépendants et en étude.

En 2023, l'ASI Vaud a eu l'honneur de compter 1838 membres. Il y a eu un nombre plus élevé de démissions, dû à l'augmentation de la cotisation et du coût de la vie. Malgré cette diminution, le nombre d'étudiant.e.s et des membres indépendant.e.s continue d'augmenter. Les étudiant.e.s représentent désormais le 9% des membres et les d'infirmier.ère.s indépendant.e.s ont dépassé les 300, soit environ 18% des membres. L'âge moyen des membres inscrits semble augmenter, avec un plus haut pourcentage des membres en dessus de 40 ans par rapport à l'année précédente.

Penelope Mirotti, secrétaire administrative

- 1838**
Membres
- 3%**
-de 25 ans
- 1351-73%**
Salarié.es
- 33%**
25 -40 ans
- 157-9%**
Etudiant.es
- 57%**
40-65 ans
- 323-18%**
Indépendant.es
- 7%**
+ de 65 ans





5 - DÉLÉGUÉE DE L'ASI VAUD AU CONSEIL DE SANTÉ DU CANTON DE VAUD

J'ai pris mes fonctions au Conseil de santé en août 2022. Ce fut un plaisir de succéder à mon collègue, François Matt, que je profite de vivement remercier pour tout le travail effectué durant ces 15 années en assurant la seule représentation infirmière.

J'ai donc eu la lourde tâche de reprendre le flambeau derrière lui et c'est avec un réel intérêt que je me suis engagée au sein du Conseil de santé pour lui succéder et apporter mon expérience et regard infirmier sur les situations rencontrées. Ce fut pour moi une année riche en apprentissages tant au niveau du fonctionnement du Conseil de santé, que du suivi et instruction des diverses affaires auxquelles j'ai été assignée.

Cette année a été marquée par une augmentation importante des cas signalés. Comme pour mon prédécesseur, des situations relatives à des problé-

matiques de mœurs, de consommations en tout genre de vols ont été des situations fréquemment dénoncées.

L'occasion pour moi de rappeler que le Conseil de santé est une commission permanente, composé de 20 membres en sus de la présidente, la Cheffe du DSAS, Mme Rebecca Ruiz et dont le vice-président est le Médecin cantonal, le Dr. Boubaker. Le Conseil de santé est compétent pour se prononcer sur des problèmes de santé publique, peut proposer des mesures à l'encontre des professionnels de la santé telles que des sanctions administratives (art. 191 LSP). Différents professionnels de la santé peuvent faire l'objet d'une enquête devant le Conseil de santé, les infirmières-es sont évidemment concernés, ce qui n'est pas toujours connu de la part des soignant.e.s.

Carmen Catalioto-Cuche, Présidente

6 - DÉLÉGUÉ.E.S À LA CPEV

Les employé.e.s de la fonction publique restent dans l'attente du plan de prévoyance devant rentrer en vigueur au 1er janvier 2025.

La performance était en recul sur le 3ème trimestre 2023, mais restait positive sur l'année. L'ensemble de la performance 2023 sera un indicateur à prendre en compte dans les perspectives du futur plan de prévoyance, le risque étant de travailler 2 ans de plus pour obtenir ses pleins droits.

Le Conseil d'administration de la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud, préoccupé par la situation des pensionnés subissant l'inflation, la hausse des prix de l'énergie et des assurances maladie, a décidé d'allouer une allocation forfaitaire unique aux pensionnés de la Caisse le 22 décembre 2023.

Myriam Lambelet, Muriel Gasser et Philippe Thomas, Délégué.e.s CPEV



(Assemblée des délégué.e.s 2023)

7 - COMMISSION DES INFIRMIER.ÈRE.S INDÉPENDANT.E.S DE L'ASI VAUD



L'année 2023 a été encore marquée par un net progrès de la pratique indépendante dans le canton de Vaud. La demande en soins à domicile est toujours en forte augmentation, et elle ne semble pas prête à s'arrêter dans les années à venir.

Les compétences des infirmier.ère.s indépendant.e.s expérimenté.e.s et leur capacité à s'adapter aux besoins des patients apportent quotidiennement des réponses à cette demande dans les quatre réseaux de santé de notre canton. Les conditions de travail en tant qu'indépendant sont plus favorables à une conciliation de la vie professionnelle et privée. Les praticien.ne.s indépendant.e.s assument une responsabilité très importante dans leur travail et dans la prise en charge des patient.e.s. Cela représente une charge de travail supplémentaire, mais la liberté de gérer son temps et son organisation permet un meilleur équilibre et, fina-

lement, une plus grande satisfaction professionnelle.

L'assemblée annuelle des indépendants au CHUV en février 2023 a permis d'informer les indépendant.e.s de la mise en place du système de gestion de la qualité par la Direction Générale de la Santé, qui entrera en vigueur dès 2024. À cette occasion, la Centrale d'Encaissement des Établissements Sanitaires Vaudois a présenté son projet de portail en construction, qui sera fonctionnel dès janvier 2024. En 2023, la commission des indépendant.e.s et le nouveau Secrétaire Général de l'ASI Vaud ont travaillé en étroite collaboration pour répondre aux questions et résoudre les problèmes des membres indépendant.e.s. La commission a informé les indépendant.e.s et les a soutenus dans leur pratique, que ce soit pour ceux qui débutent leur activité en tant qu'indépendant.e.s ou pour ceux qui pratiquent depuis de nombreuses années.

L'année 2023 a été marquée par un travail de réflexion et de réponse à la consultation de la Direction Générale de la Santé pour la mise en place d'un système de gestion qualité. L'article 58g, ratifié par le Conseil Fédéral en 2021, confère la responsabilité du contrôle qualité de la pratique indépendante des soins au canton, qui a mis en place son système de contrôle qualité qui sera en vigueur dès 2024 avec les premiers contrôles auprès des indépendant.e.s du canton de Vaud. La DGS est désormais l'autorité compétente pour exercer le droit de contrôle de la qualité sur la pratique indépendante sur le territoire vaudois.

La question de l'adaptation des financements résiduels, qui n'ont pas été augmentés depuis plus de dix ans, a été l'autre dossier important suivi activement par la section en 2023. Malgré diverses rencontres et échanges de courriers entre la section et la DGS, les procédures sont en cours depuis plusieurs années et devraient se concrétiser très prochainement selon la déclaration du nouveau directeur général de la santé,

et pour une intégration adéquate de leur rôle dans le système de santé vaudois, en tenant compte de leurs spécialisations et de leur capacité d'autonomie dans la dispensation des soins ambulatoires et à domicile.

L'année 2023 a aussi été marquée également par le début de la mise en œuvre de l'initiative pour des soins infirmiers forts. L'inscription de la profession infirmière dans la constitution suisse par l'article 117b et l'offensive de formation lancée par la Confédération sont des avancées importantes qui ont marqué l'année. La pratique indépendante est une vitrine des soins infirmiers de qualité. Les infirmier.ère.e.s indépendants exercent quotidiennement avec une grande autonomie dans un réseau interdisciplinaire, apportant leurs compétences et leur expertise pour la plus grande satisfaction des patients et des partenaires du réseau de soins.

Cependant, la revalorisation et la reconnaissance des prestations de soins, ainsi qu'une meilleure autonomie dans la prescription, ne sont pas encore mises en place. Ces évolutions restent à concrétiser aux niveaux cantonal et fédéral. C'est pourquoi il ne faut pas baisser les bras et il est essentiel de continuer à soutenir les politicien.ne.s qui s'attelleront à ces dossiers au sein des institutions fédérales pendant la législature 2023-2027. Les infirmier.ère.s indépendant.e.s du canton de Vaud font preuve d'un engagement inébranlable et travaillent en étroite collaboration avec nos partenaires du réseau de soins. L'autonomie, l'indépendance et la responsabilité dans leur pratique contribuent fortement à nourrir une excellente relation de travail collaborative au sein du réseau, au bénéfice des patient.e.s et du système de santé vaudois.

Javad Nazery,
président de la commission des infirmier.ère.s indépendant.e.s et membre du comité





8 - ÉLECTIONS FÉDÉRALES 2023 ET L'ASI VAUD, LA LÉGISLATURE 2023-2027 EST CRUCIALE POUR LES SOINS INFIRMIERS

2023 a également été l'année des élections fédérales et l'ASI Vaud a pleinement participé à ces élections pour communiquer ses priorités et les préoccupations des soignant.e.s, particulièrement en lien avec la mise en œuvre de l'initiative pour des soins infirmiers forts, l'article 117b de la constitution Suisse.

La section a organisé un Event le 4 octobre 2023 à Lausanne en invitant tous les partis politiques à y participer. Nous avons eu l'occasion de recevoir les conseillères nationales Mesdames Léonore Porchet, Sophie Michaud-Gigon, Valentine Python, Brigitte Crottaz et les candidats aux élections fédérales 2023.

Cet événement s'est déroulé en deux étapes. Une première étape avec les présentations des conseillères nationales et Javad Nazery, candidat aux élections fédérales et membre du comité de l'ASI Vaud, qui a pré-

senté les priorités et les préoccupations de la section aux politicien.ne.s et aux participant.e.s.

Une deuxième étape a suivi ces présentations sous forme d'un débat réunissant tous les candidat.e.s aux élections fédérales 2023.

Il a été constaté que nous vivons une période cruciale de l'histoire des soins infirmiers au niveau cantonal et national. L'évolution positive de notre profession nous met face à des responsabilités importantes, elle nous ouvre un nombre important de possibilités mais les conditions de travail et la pénurie de personnel dans notre système de santé témoignent d'une situation difficile sur le terrain.

Notre profession représente un nombre très important de personnes impliquées dans tous les secteurs de santé. Ce sont les infirmier.ère.s qui font avancer quotidiennement les soins dans les hôpitaux, les EMS, les CMS ou en tant qu'indépendant.e.s, en assurant la santé et la sécurité des patient.e.s dans notre système de santé.

Aujourd'hui, il est plus que jamais nécessaire d'être représenté dans la politique au niveau cantonal et au niveau national où les décisions importantes nous concernant sont prises.

En 2021, nous avons mené activement la campagne politique de l'initiative pour des soins infirmiers forts au niveau cantonal et le 28 novembre 2021, le peuple suisse nous a confirmé sa confiance en acceptant nos revendications avec un oui net à 61%.

Ce résultat est très réjouissant pour la profession et le Conseil Fédéral a déjà mis en œuvre une première étape avec l'offensive de la formation. Par contre, la deuxième étape qui concerne les conditions de travail et la rémunération appropriée des prestations de soins n'est pas encore réalisée.

Cette deuxième étape se concrétisera avec sa mise en œuvre lors de la législature 2023-2027 quant à sa mise en œuvre adéquate pour répondre aux besoins réels des soignant.e.s sur le terrain au niveau de leur autonomie

et la revalorisation de leurs prestations. Les conseiller.ère.s nationaux.ales, les candidat.e.s et les député.e.s cantonaux.ales sont pleinement conscients de l'importance de la mise en œuvre de l'article 117b et soutiennent la section dans son engagement politique pour les soins infirmiers.

Cette deuxième étape sera l'objet d'un travail intense dans les chambres fédérales pendant les années à venir et il est indispensable d'y siéger avec notre expertise pour faire avancer ce travail et aboutir à un résultat satisfaisant et juste pour les infirmier.ère.s.

Notre système de santé pourrait gagner en pertinence et durabilité avec les idées des soignant.e.s qui le font fonctionner tous les jours. La valorisation des prestations de soins et les meilleures conditions de travail sont des facteurs incontournables pour encourager et maintenir les soignant.e.s dans notre système de santé et apporter une réponse durable à la pénurie du personnel de santé.

Javad Nazery, membre du comité



9 - PROJET SCIROCCO-POL

Ce projet vise, grâce à l'utilisation d'un outil, non pas à une évaluation de la performance financière mais de la qualité de l'organisation de l'intégration des soins. Trois pôles de santé vaudois ont participé à cette démarche sur une durée de 18 mois. Le projet consiste à adapter l'outil d'évaluation européen «SCIROCCO» aux spécificités des pôles. Après avoir réalisé un diagnostic de maturité de l'intégration des soins, un plan d'actions sera proposé.



Maturity Model www.sciroccoexchange.com

10 - ASSISES DU SECTEUR SOCIAL PARAPUBLIC VAUDOIS.

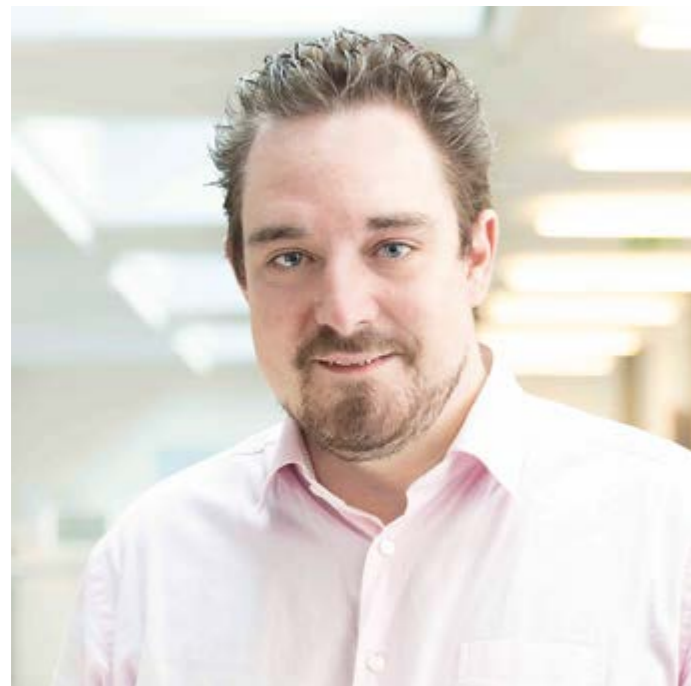
Organisées par la Commission paritaire professionnelle (CPP) et auxquelles l'ASI-VAUD a pris part, elles se sont déroulées le 24 novembre dernier à la Haute École de Travail Social.

Lors de celles-ci, les résultats menés par la CPP ont été détaillés aux acteur.rice.s du domaine santé-social de même que la feuille de route élaborée par les partenaires signataires de la CCT-Social. Le constat est malheureusement similaire à celui des professionnel.le.s de la santé, les Institutions sociales font face à une pénurie de main de d'œuvre qualifiée ainsi qu'à des conditions de travail qui se dégradent. Le plan d'actions proposé s'articule autour de deux axes clés qui sont la formation ainsi que les conditions de travail afin que les professions du social conservent leur attractivité.

Pauline Strehler, membre du comité



11 - PROJET « ACTIIV – AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL DES INFIRMIER.ÈRE.S VAUDOISES »



Pour mémoire, dans le contexte de la crise de la covid, l'ASI-VD avait interpellé l'Etat au sujet des conditions de travail des infirmier.ère.s et émis plusieurs revendications.

Un groupe de travail commun à la Direction générale de la santé (DGS) et à l'ASI-VD avait été mis sur place pour travailler sur celles-ci. Ce groupe a donné naissance au projet « ACTiiv – Amélioration des Conditions de Travail des Infirmier.ère.s Vaudois.e.s », en collaboration avec la Haute Ecole d'Ingénierie et de Gestion du Canton de Vaud et l'Institut et Haute École de la Santé La Source.

Ce projet a pour but de mettre en lumière les pratiques et les solutions concrètes susceptibles d'améliorer les conditions de travail des infirmier.ère.s du canton. Plusieurs sous-projets touchent la reconnaissance des compétences et des responsabilités, les infrastructures et les services susceptibles de soutenir les professionnels au quotidien, les questions de gouvernance, de gestion ou d'organisation du travail, les dimensions

administratives et de reporting ainsi que les parcours professionnels tout au long de la vie.

La méthodologie implique autant la recherche de littérature scientifique que la mobilisation d'acteurs-clés et de personnes-ressources afin de faire émerger les meilleures recommandations de recherche mais aussi les projets et idées novatrices testées ici ou là sur le terrain. Des acteur.rice.s du systèmes de santé ainsi que d'autres corps professionnels sont sollicités.

A chaque étape, la DGS et l'ASI-VD se rencontrent avec les chercheurs pour s'assurer de la direction et du cadre des recherches et faire entendre la voix infirmière. Les recommandations qui émergent visent à nourrir, étayer et appuyer les réflexions actuellement menées dans le cadre du projet cantonal InvestPro. En 2023, le premier rapport sur les infrastructures facilitantes (IF) a été publié. Il est disponible sur le site internet du Canton de Vaud.

Les recherches sur la reconnaissance des compétences et responsabilités (RECORE) ont pu aboutir en 2023 et le rapport devrait être publié durant le premier semestre 2024. Celles sur les questions de gouvernance, organisation et management (GOM) ont bien avancé et le rapport devrait aussi être publié en début 2024. Finalement, la problématique précise cadrant les recherches autour des pratiques et modèles favorables au soutien des parcours professionnels a été définie et validée.

D'autres part, un travail important a été mené pour garantir le transfert des travaux, recommandations et idées innovantes aux acteurs-clés du système de santé vaudois et dans le cadre du programme cantonal InvestPro. Les chercheurs du projet ACTiiv ont ainsi pu intervenir au comité stratégique (COSTRA) d'InvestPro, et des membres de votre comité s'en sont fait le relai dans divers sous-groupes. Ce travail devra être poursuivi et intensifié en 2024 pour aboutir à des mises-en-œuvre concrètes et des projets pilotes.

12 - RAPPORT D'ACTIVITÉ DE LA FSF

L'année 2023 a vu le départ de notre secrétaire générale David Jeanquartier, que nous remercions pour son excellent travail. Il a été remplacé par Céline Misiego, autrice de ces quelques lignes.

Cette année a également vu la suite de la lutte pour l'indexation des salaires de la fonction publique et du parapublic. Avec nos collègues de SUD et du SSP, nous avons mené les négociations avec le Conseil d'Etat, négociations appuyées par plusieurs manifestations ou rassemblements sur la voie publique. Cette mobilisation a été payante car nous avons réussi à obtenir une indexation des salaires à 1,7% correspondant à l'augmentation 2023 de l'indice des prix à la consommation (IPC) à laquelle s'ajoute l'augmentation de 0.2% obtenue à la suite de la mobilisation 2022. Mais partant du constat que l'indice des prix à la consommation ne prend pas en compte des dépenses faisant partie des plus importantes des ménages tels que les loyers ou les primes d'assurance maladie, les syndicats privés et publics ont tous fait le même constat. Cette augmentation ne couvre clairement pas la perte de pouvoir d'achat des travailleurs et travailleuses ! C'est pourquoi nous avons demandé l'ouverture de négociation sur la question salariale pour 2024.

En 2024, la FSF et l'ASI resteront bien entendu très attentifs aux mesures du Plan impulsion du CHUV. Un plan d'économie qui prévoit d'économiser 25 millions alors que les carences en personnel dans les services de l'hôpital public sont plus que reconnus. Nous continuerons donc de revendiquer une injection massive de moyens dans notre système de santé.

Pour le Secrétariat Fédératif de la FSF,

Céline Misiego, Secrétaire Générale

1,7 %

Indexation des salaires

+0,2%

d'augmentation suite à la mobilisation de 2022

25

Millions d'économie avec un plan d'économie



FSF

Fédération des Sociétés de Fonctionnaires et du Parapublic Vaudois
Engagée et Solidaire – Au service de la fonction publique vaudoise depuis 1920

13 - VIEILLIR 2030 : LA POLITIQUE CANTONALE DE LA VIEILLESSE

Le Département de la santé et de l'action sociale DSAS a élaboré, avec le soutien de plus de 300 personnes (seniors, professionnels-elles du domaine socio-sanitaire) une stratégie pour renforcer la politique cantonale de la vieillesse: Vieillir2030.

L'ASI-Vaud est, depuis 2021, membre du groupe d'accompagnement du projet. Pour rappel ce groupe est composé de représentants des organisations de la vieillesse, d'organismes parapublics et d'experts scientifiques, ainsi que par des représentants de tous les âges.

Vieillir2030 se déploie à travers des projets pilotes sur l'ensemble des régions du canton. Ce sont environ 40 projets ont été lancés dans différents domaines et avec une durée maximum de 3 ans.

En début d'année 2024, la stratégie cantonale de la vieillesse "Vieillir2030" sera présentée au public.

Vous trouverez des plus amples informations sur le site internet de l'Etat de Vaud.



Publication Favoriser le bien vieillir
Etat de Vaud



ELLE SE BASE SUR 6 AXES STRATÉGIQUES (ETAT DE VAUD) :

- 1 Renforcer l'accès des seniors et de leurs proches aux prestations de santé, d'accompagnement social et soutiens financiers.
- 2 Améliorer l'accompagnement des seniors et de leurs proches lors des transitions de vie et de la fin de vie.
- 3 Valoriser la participation des seniors à la vie en société, préserver les liens sociaux et lutter contre l'âgisme.
- 4 Favoriser l'autonomie et la dignité dans le vieillissement.
- 5 Proposer des environnements de vie et d'habitats diversifiés.
- 6 Assurer la gouvernance de la politique cantonale de la vieillesse et garantir la qualité, l'économicité et la sécurité des prestations socio-sanitaires existantes.

Salvatore STAGNITTA, Vice-président

14 - TERESA GYURIGA, INFIRMIÈRE CANTONALE

2023 a été une année riche et passionnante au sein de la Direction Générale de la Santé (DGS/ DSAS) en raison des différents travaux menés. Je tiens également à souligner l'excellente collaboration entretenue avec la présidence et le comité de l'ASI Vaud pour le développement des soins infirmiers dans notre canton.

Dans le cadre du programme cantonal InvestPro, qui vise à lutter contre la pénurie de personnel dans le domaine de la santé et des soins infirmiers, plusieurs actions ont été entreprises. Ce programme a fait l'objet **d'une conférence de presse le 29 janvier 2024.**

Il se caractérise par sa vision globale et une mise en œuvre pluriannuelle des mesures de lutte contre la pénurie de personnel dans le domaine de la santé et des soins infirmiers. Il comprend un plan stratégique qui permettra également de mettre en application le nouvel article 117b de la Constitution fédérale et notamment la Loi sur l'offensive de formation. Nous avons, par ailleurs, répondu à la consultation fédérale concernant cette Loi en novembre 2023.

InvestPro va au-delà de l'initiative sur les soins infirmiers en élargissant son champ d'action à d'autres professions également touchées par la pénurie de personnel, en dehors du domaine des soins infirmiers (par exemple les sage-femmes, les ASSC, les ASA, les physiothérapeutes, les ergothérapeutes, etc.). Le programme se structure autour de trois axes stratégiques et d'un axe transversal. Les trois axes stratégiques portent sur la promotion, la formation et la fidélisation. L'axe transversal vise quant à lui à répondre à l'initiative sur les soins infirmiers et à garantir un personnel suffisant dans le secteur des soins infirmiers et dans d'autres secteurs professionnels touchés par la pénurie.

La force d'InvestPro réside dans l'implication de tous les acteurs du secteur de la santé, tels que les employeurs, les directions de soins, les directions RH des différents domaines de santé (hôpitaux, soins à

domicile, EMS/EPHM), les directions d'écoles, les chercheurs et l'ASI Vaud en tant que représentante des associations professionnelles. Ce programme est porté par le DSAS¹ et le DEF², et son organisation est assurée à la DGS par le Directeur général de la santé et l'Infirmière cantonale.

La plupart des mesures vont nécessiter des ressources financières, comme par exemple, la revalorisation salariale, la prise en compte de la pénibilité des horaires de contraintes ou l'octroi d'aides financières plus importantes aux étudiants en difficulté. D'autres mesures impliquent des réorganisations et la mise en place de normes, comme par exemple, la gestion proactive des absences, l'établissement de ratios sécuritaires et l'amélioration de l'entrée dans la vie professionnelle. Les modalités d'application de ces différentes mesures sont en travaux à l'heure actuelle. Nous partons du principe qu'il n'existe pas de mesure "miracle", mais que c'est la combinaison de plusieurs mesures qui permettra d'inverser la tendance en matière de pénurie.

En 2023, un travail conséquent a été réalisé pour conceptualiser le programme, proposer des mesures et activer des groupes de travail spécifiques. Le processus politique est en cours et a permis une communication du Conseil d'Etat au début de l'année 2024. Un exposé des motifs de proposition de décret (EMPD) sera transmis au GC courant 2024. Quelques chiffres pour l'année 2023 : 4 réunions plénières du comité stratégique (Costra), 4 réunions de la Délégation du Conseil d'Etat (DCE) et 16 réunions de travail tenues par les membres du Costra entre janvier et mars. De plus, 13 groupes thématiques ont été mis en place à partir de septembre 2023 et se poursuivront en 2024, traitant de 22 mesures dans les domaines de la promotion, de la formation et de la fidélisation. Certaines mesures seront mises en œuvre à partir de mi-2024, tandis que d'autres le seront à partir 2025.

1 Département de la santé et l'action sociale
2 Département de l'enseignement et de la formation pratique

Dans le même sens, nous travaillons avec l'ASI Vaud, la HES la Source et la HEIGVD au projet de recherche **ACTIIV**³ qui permet de trouver des solutions pour améliorer les conditions de travail des infirmier.ère.s vaudois.e.s. Cela traite des infrastructures facilitantes, le management et les organisations, la reconnaissance des compétences et des responsabilités, les parcours professionnels et d'autres thématiques.

En 2023, nous avons continué d'œuvrer également pour le développement des infirmier.ère.s de pratique avancée, et notamment les infirmier.ère.s praticien.ne.s spécialisé.e.s, les IPS. Deux symposiums ont été mis sur pied : le premier, en mai 2023, traitant des aspects financiers des prestations fournies par ces profils infirmiers, le second en octobre sur les modèles d'intégration de ces profils, avec la présence des Prof. Bryant – Lykosius et Prof. Killpatrick, références internationales dans le domaine, que nous avons pu inviter en collaboration avec l'IUFRS. (Institut Universitaire de Formation et de Recherche en soins)

Dans le domaine de la formation en soins infirmiers, le Canton de Vaud, continue de promouvoir un haut niveau de formation initiale pour les soins infirmiers, le niveau Bachelor Ès Sciences en soins infirmiers (Haute Ecole Spécialisée). Il est important de continuer d'explicitier les raisons pour lesquelles ce niveau est le niveau requis pour entrer dans la profession et pour acquérir les compétences qui permettent de répondre aux besoins en soins de la population, dans leur complexité actuelle et future. Plusieurs publications scientifiques vont dans ce sens.

Au niveau national, des fonctions d'infirmières cantonales commencent à se développer. Je suis en collaboration étroite avec ma collègue Mme Lorena Meier, du canton de Lucerne, et Mme Anke Lehmann, du canton de St-Gall. Le canton du Valais a voté une Motion dans ce sens et devrait suivre bientôt avec la création d'une fonction similaire. D'autres cantons sont en réflexions.

En tant qu'infirmière cantonale, une de mes missions est de rendre visible et de donner de la valeur aux professions de soins et de santé, particulièrement à la profession d'infirmier.ère.s. Cela se fait de diverses manières. Un des moyens est la journée vaudoise des infirmier.ère.s, qui s'inscrit dans la journée internationale des soins

infirmiers. L'édition du 12 mai 2023 a été une réussite.

Pour quelle raison avons-nous organisé cette journée alors qu'il y a tellement de choses à faire auprès des patient.e.s et leur entourage et tellement de projets à mener pour améliorer les conditions d'exercice des professionnel.le.s ?

C'est une manière de différencier la valeur intrinsèque de la profession et le contexte dans lequel s'exerce cette profession, qui demande des actions. Ceci a été une pause, un moment d'échange, pour mettre en avant les contributions, pour prendre le temps d'honorer, d'édifier dans notre canton les soins infirmiers. Si je paraphrase et contextualise la définition « d'honorer » dans le dictionnaire, je dirais que c'est marquer son respect, sa considération pour les infirmier.ère.s vaudois.e.s, rendre hommage à leurs qualités et à leur mérite. Faire honneur aux soins infirmiers c'est contribuer à leur bonne réputation ; mettre en avant un motif d'estime pour ces professionnel.le.s. C'est s'opposer de manière forte aux antonymes : dénigrer, déprécier, mépriser, bafouer. Ainsi, la valeur intrinsèque de cette profession est clairement établie.

Nous avons ainsi créé les « Flammes de soins infirmiers vaudois » qui sont décernées pour honorer des professionnels dans des catégories emblématiques de la profession.

Nous avons eu la chance d'avoir **4 Flammes des soins infirmiers vaudois en 2023**

- **Mme Catia Costa** « Mentor pour les novices », Service de Neuro-rééducation de l'institution de Lavigny.
- **Mme Julie Vollaert** « sécurité des patients », EMS Le Home les Pins.
- **M. Boris Pourré** « Qualité de la relation de soins », département de psychiatrie du CHUV.
- **Mme Carole Guex**, « Leadership et créativité », EHNV.

³ ACTIIV : Améliorer les conditions de travail des infirmières et infirmiers vaudois

Et c'est dans le même état d'esprit que va se dérouler l'édition 2024 qui aura lieu le 16 mai 2024 à Yverdon-Les-Bains. Venez nombreux, les inscriptions sont ouvertes !

www.vd.ch/journee-infirmiere/

www.vd.ch/flamme-infirmiere

Pour conclure, je dirais que c'est avec un état d'esprit positif que j'ai débuté l'année 2024. Une motivation à continuer de représenter cette profession de valeur avec sérieux, engagement et énergie, avec vous toutes et tous ainsi qu'avec les différentes entités partenaires et l'ASI Vaud. Sans vous, rien ne pourrait se développer.

Avec mes cordiaux messages

Teresa Gyuriga Perez, Infirmière cantonale,
Canton de Vaud, DGS, DSAS



JOURNÉE VAUDOISE
DES INFIRMIÈRES
ET INFIRMIERS
16 MAI 2024

15 - JOURNÉE INTERNATIONALE DES INFIRMIER.ÈRE.S



En 2023, l'Asi-vaud a eu le privilège de participer activement à un événement historique pour la profession infirmier.ère.s : la création de la Journée internationale des Infirmier.ère.s en collaboration avec le Canton de Vaud, l'Infirmière Cantonale, et tous les représentants des institutions de santé du canton.

Cette journée revêt une importance capitale dans la reconnaissance et la célébration du travail essentiel accompli par les infirmier.ère.s au quotidien.

Cette initiative découle d'un engagement profond envers la valorisation de notre profession et la promotion de conditions de travail optimales pour les infirmiers et infirmières du Canton de Vaud. En travaillant en étroite collaboration avec les autorités cantonales et les différentes institutions de santé, nous avons pu concrétiser cet événement significatif qui met en lumière le rôle crucial des infirmier.ère.s dans notre société.

La Journée internationale des Infirmier.ère.s est une occasion unique de sensibiliser le public à l'importance du travail infirmier, de reconnaître les défis auxquels notre profession est confrontée et de célébrer les réalisations remarquables des infirmier.ère.s de notre canton. C'est également une opportunité de renforcer la solidarité au sein de la communauté infirmière et de promouvoir l'échange de bonnes pratiques et d'expériences enrichissantes.

En tant que membre de l'Association Suisse des Infirmières du Canton de Vaud, je suis fier d'avoir contribué à la mise en place de cette journée mémorable qui marque un pas important vers la reconnaissance et le respect du travail infirmier. Cette initiative reflète notre engagement continu à améliorer les conditions de travail, à promouvoir la valorisation professionnelle et à défendre les intérêts des infirmiers et infirmières de notre canton.

Je suis convaincu que la Journée internationale des Infirmier.ère.s deviendra un rendez-vous incontournable chaque année, un moment où nous pourrons ensemble célébrer notre dévouement, notre expertise et notre passion pour les soins de santé. En poursuivant nos efforts collectifs, nous continuerons à œuvrer pour un avenir où les infirmier.ère.s sont pleinement reconnus et soutenus dans leur précieux travail auprès des patients et de la communauté

Luca Scuderi, membre du comité



16 - L'ESSV DEVIENT AORIS ORTRA SANTÉ-SOCIAL VAUD

Depuis juin 2023, l'AG a validé le changement de nom et d'identité visuelle : l'ESSV devient Aoris · OrTra santé-social Vaud.

Aoris souhaite être ActivActeur afin de continuer le but défini dans ses statuts : « réaliser une communauté d'actions entre ses membres pour tout ce qui a trait aux intérêts des professions, de la formation, de la promotion et de la relève dans les domaines du social et de la santé ». Ainsi Aoris poursuit non seulement dans les projets d'InvestPro mais également dans les projets de ProsPer.

Les 3 commissions : Anticipation, Promotion, Formation ont débuté l'élaboration des objectifs stratégiques qui définiront les activités du secrétariat général pour la période 2024-2027. Elles sont composées par des représentant.e.s des domaines santé – social :

- EMPLOYEURS
- EMPLOYÉ.E.S
- ÉCOLES PROFESSIONNELLES
- ÉCOLES SUPÉRIEURES
- HAUTES ÉCOLES
- DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SANTÉ
- DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SCOLARITÉ

Signalons aussi, la création d'une nouvelle formation de 4 jours pour une mise à niveau des compétences auprès des ASSC diplômé.e.s avant 2020. Celle-ci répond aux exigences de l'OrFo 2017 et au contexte actuel des soins.

Par ailleurs, les cotisations des membres ont été revues à la hausse et seront effectives dès 2025.

Martine Barraud, membre du comité AORIS et présidente de la commission Promotion.



aoris
OrTra santé-social Vaud

17- DÉLÉGUÉE DE L'ASI-VAUD À LA COMMISSION PROFESSIONNELLE DES INFIRMIER.ÈRE.S PRATICIEN.NE.S SPÉCIALISÉ.E.S DU CANTON

Pour rappel, en 2017, le Grand Conseil vaudois adopte l'article 124b de la Loi sur la santé publique vaudoise (LSP), ouvrant ainsi la voie légale permettant aux infirmier.ère.s praticien.ne.s spécialisé.e.s (IPS) d'exercer.

En parallèle, l'Institut universitaire de recherche en soins (IUFRS) avec la Faculté de biologie et de médecine de l'Université de Lausanne développe un programme académique pour former les futurs IPS à travers le Master ès Sciences en pratique infirmière spécialisée (MScIPS). Entre 2018 et 2023, bien des choses ont changé, avec les premiers IPS qui débutent leur formation et l'entrée en vigueur du chapitre X ter du règlement sur l'exercice des professions de la santé (REPS) régissant les activités de l'IPS. Et pour réaffirmer la nécessité d'un cadre légal et d'une formation spécifique, une prise de position détaillant le développement du profil d'IPS est signée de tous les directeurs des soins des cinq hôpitaux universitaires de Suisse, et des directeurs des deux universités dispensant des masters de pratique infirmière avancée. Fin 2023 : on recense 17 IPS en poste et 34 étudiants IPS. Ainsi, grâce à un cadre légal vaudois et une formation alignée aux standards internationaux, les IPS pratiquent de manière autonome, sécuritaire, formelle avec un titre protégé et reconnu au sein du canton.

ASSEMBLÉE VAUDOISE DES INFIRMIER.ÈRE.S PRATICIEN.NE.S SPÉCIALISÉ.E.S (AVIPS)

Officialisée en 2023, l'AVIPS est un groupe d'intérêt commun de l'ASI-Vaud dont les membres ordinaires sont les infirmier.ère.s praticien.ne.s spécialisé.e.s (IPS) qui ont obtenu le droit de pratique dans le canton de Vaud et les membres affilié.e.s sont tous les étudiant.e.s inscrit.e.s en Maîtrise universitaire ès Sciences en pratique infirmière spécialisée (MScIPS), quel que soit leur canton d'origine ou de pratique future.

Fin 2023 : l'AVIPS représentait 51 IPS et futurs IPS. La représentante de l'AVIPS est Diane de Kaenel, IPS et son suppléant, Andrea Serena. Les membres se sont réunis 5 fois en 2023 pour aborder leurs principales missions comme notamment défendre la spécificité du rôle autonome d'IPS (rôle acquis, rôle pratiqué), permettre un développement homogène du rôle d'IPS, représenter et développer le domaine de la pratique infirmière avancée, valoriser et pérenniser le titre d'IPS dans le canton de Vaud. L'AVIPS s'est aussi attelée à promouvoir la formation universitaire spécifique du rôle IPS (champ de pratique, selon orientation, modalité d'exercice, formation continue), et à défendre et représenter ses membres dans l'implantation de leur rôle, leurs activités et leur développement professionnel.

COMMISSION PROFESSIONNELLE DES INFIRMIER.ÈRE.S PRATICIEN.NE.S SPÉCIALISÉ.E.S (CP-IPS)

En 2022, selon le Chapitre Xter sur les IPS de la REPS, la CP-IPS a débuté ses rencontres. En 2023, à raison d'une séance tous les 2 mois, les membres de la Commission ont continué à développer les processus suivants :

La tenue d'un registre cantonal dédié aux IPS, la reconnaissance de l'équivalence des titres, le suivi de la formation continue et la validation et l'éventuelle adaptation des conventions et des cahiers des charges.

RAPPORT 2023 COMMISSION NOUVEAUX MODÈLES DE SOINS

La commission, qui a avait débuté les rencontres en 2022, s'est rencontrée 5 fois en 2023.

Les objectifs prioritaires de la commission sont d'avoir une définition commune de la pratique avancée : ICLS/IPS, de définir les rôles de pratique avancée nécessaires à implanter pour répondre aux enjeux du système de santé et définir les besoins de la population vaudoise en termes de pratique avancée, en tenant compte des spécificités cantonales. En septembre 2023 s'est tenu un symposium d'une journée avec environ 40 participants représentant les différentes directions des soins et personnes clés du paysage vaudois.

Les projets 2024 sont notamment le suivi de différents projets d'implantation des rôles de pratique avancée : soins à domicile, Heviva, HRC/permanence, projet FSL et Unisanté à la Blécherette, projet de capitation

Il a également été question de tenir un rôle consultatif auprès des autorités et des partenaires. Lors des séances de la Commission, les membres rapportent certaines préoccupations des autorités, partenaires, pharmacies, assurances.

En 2023, le site internet de la Commission a été créé sur la plateforme vd.ch. Celui-ci permet de publier toutes les informations et processus pertinents pour les IPS et futures IPS, les employeurs et partenaires, ainsi que le grand public.

Il s'agit aussi de développer un argumentaire politique, faire du lobbying, développer d'éventuels projets pilotes avec des assureurs, créer un réseau avec les autres cantons, trouver des ambassadeurs de la pratique avancée.



GT FINANCEMENT

En parallèle, un GT « financement », qui avait été mis en place en 2022, pour avancer plus spécifiquement sur la création des conditions cadres permettant le financement des prestations IPS dans le canton de Vaud.

Les membres ont également évoqué la nécessité d'intégrer le rôle d'ICLS dans la démarche afin d'impliquer les deux rôles de la pratique avancée. Les objectifs spécifiques étaient de faire un état des lieux du financement

actuel et le changement désiré, de mettre sur pied un projet pilote LAMal pour le canton de Vaud et de faire le lien avec les projets de financement au niveau national, notamment avec l'OFSP.

Diane de Kaenel, infirmière praticienne spécialisée (MScIPS), pour l'ASI-Vaud



**SBK
ASI**

**L'ASI VAUD
UNIE ET ENGAGÉE
DERRIÈRE VOUS**

ASSOCIATION SUISSE DES
INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS (ASI)

SECTION VAUD
AV DE GRANCY 56
1006 LAUSANNE

INFO@ASI-VAUD.CH
www.asi-vaud.ch

TÉL: 021 648 03 50
FAX: 021 648 03 52

© 2024 ASI VAUD, LAUSANNE

Toute reproduction, même partielle, interdite sans autorisation préalable de l'auteur.
Graphisme et mise en page : graphistefl@outlook.com +33 670 984 055| Photos : ASI VAUD